



Compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2015

Présents : Jean-Jacques Couturier, Maire, Guy Barré, Catherine Bérard, Bernard Brachet, Fabienne Brialon, Chantal Ducreux, Bénédicte Gault, Roland Lapendéry, Pascal Membré, Jean-François Pras, Claudine Riché, Bruno Souchon

Excusés : Sophie Lapalus, Stéphane Gonin

Schéma de coopération intercommunale

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) établit un seuil de 15 000 habitants minimum pour les intercommunalités. Dans le cadre de cette loi, le préfet prévoit un nouveau schéma intercommunal qui, de 40, passera à 81 communes, regroupant Roannais Agglomération avec la Communauté du Pays d'Urfé, la COPPLER et la communauté du Val D'Aix. La communauté de communes de Charlieu-Belmont n'entre pas dans ce nouveau schéma.

Cette fusion intervient très peu de temps après la création de Roannais Agglomération qui est à peine digérée.

Ce périmètre apporte une cohérence au Pays Roannais qui est un vrai bassin de vie et qui est actuellement en défaut de gouvernance.

Au niveau des compétences, le point le plus marquant de la nouvelle loi est sans doute le transfert obligatoire des services d'eau potable aux intercommunalités d'ici à 2020, ce qui veut dire la suppression de tous les petits syndicats et des gestions directes encore existantes dans quelques communes. Pour Saint Haon-le-Vieux l'impact sera très limité.

Le syndicat Roannaise de l'Eau auquel nous adhérons devrait simplement changer de statut pour devenir un service de notre intercommunalité sans changer fondamentalement d'organisation.

Des questions demeurent :

Quelle sera la représentativité des communes ? S'agit-il réellement d'une intercommunalité, ou plutôt de la création d'une nouvelle entité territoriale ?

Quelles compétences ?

Ce projet est accepté avec 8 voix pour, 3 voix contre et 3 votes blancs.

Urbanisme

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est proposé au conseil par la commission urbanisme. Le

PADD est le document définissant les orientations pour le futur PLU, à partir duquel seront établis plus précisément le zonage et le règlement de PLU.

La loi, ainsi que le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), obligent à une très forte réduction des zones constructibles. Il est décidé de densifier et d'étendre l'urbanisation dans le bourg, tout en conservant la possibilité de combler des dents creuses dans quelques autres secteurs déjà urbanisés. La zone d'activités de la place Bouthier est confortée en tant que pôle bois.

Le conseil valide ce projet, en ajoutant la possibilité de créer des zones pour le développement des énergies renouvelables.

Ce projet a été soumis aux personnes publiques (services de l'Etat, du département...) qui doivent se prononcer prochainement. Il fera également l'objet d'un échange avec les habitants lors d'une réunion publique le 14 janvier 2016.

Modification budgétaire

Le budget 2015 réalisé est conforme au budget prévisionnel. De petites modifications sont néanmoins nécessaires.

Budget de fonctionnement : du personnel ayant été embauché pour remplacer les personnes en maladie, les charges sont passées de 1 208€ à 1 300€, une modification budgétaire est nécessaire. La différence sera prise sur la ligne « dépense imprévues » du budget de fonctionnement.

Budget d'investissement : 2000€ seront pris sur les travaux de bâtiment pour être reportés sur de l'achat de matériel.

Changement du véhicule de service

L'acquisition d'un nouveau véhicule de service pour les cantonniers est nécessaire. En raison de l'âge du véhicule, les réparations nécessaires s'élèveraient à 2 000€ et ce ne seraient sans doute pas les dernières.

L'achat d'un nouveau véhicule d'occasion pour la somme de 7 000€ a été voté.

Questions diverses

- Commerce : Mme Garcia a été retenue pour reprendre l'épicerie-bar. Une convention de service sera établie et signée.
- Le local des jeunes est mis à disposition 1 à 2 fois par mois à Roannais-Agglo pour le programme « En route pour les festivals ». Des jeunes, principalement de la Côte Roannaise s'y réuniront. Une convention est signée.
- Le prêt de matériel aux associations est assuré par Roannais-Agglo. Des questions d'assurances devront être éclaircies avec les associations.
- Ecole : 3 ordinateurs portables ont été installés. Ils ont été subventionnés à 50% par une enveloppe départementale.
- Services périscolaires : Pour raisons personnelles, Olympe Mazuel démissionne de son poste à la cantine scolaire au 31 décembre 2015. Yasmina Bouddouhaj et Claudie Barholet se verront augmenter leurs heures, afin de maintenir le taux d'encadrement.